



Les règles du jeu changent chez les assureurs Takaful et Retakaful

Le ministère des Finances a fixé les normes comptables relatives aux entreprises d'assurances Takaful et Retakaful en dépit de son désaccord avec d'autres entreprises commerciales et industrielles et les institutions d'assurance et de réassurance traditionnelles et le besoin des adhérents en données claires et simplifiées.

Le gouvernement a souligné, dans un décret gouvernemental, publié par le ministère des Finances (Journal officiel du 10 avril 2018), le besoin de définir les règles particulières pour les entreprises d'assurance Takaful afin de préparer les normes comptables qui permettent aux différents utilisateurs d'évaluer correctement la situation financière, la performance des institutions d'assurance Takaful ou d'assurance Retakaful et leurs perspectives d'évolution.

De même, le gouvernement a précisé que les participants à ces institutions sont considérées comme *"l'un des utilisateurs privilégiés de l'information financière des entreprises d'assurance Takaful et Retakaful"* et que le respect des normes de légitimité est la principale raison de leur participation à ces fonds.

La Tunisie œuvre, depuis l'année 2011, à mettre en place des mécanismes pour l'activité des entreprises de financement Takaful, à travers l'élaboration de cadres législatifs nécessaires à ces institutions.

Source : African Manager